

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 MARS 2019 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GREGOIRE Bernard, BARGHOUT Elias, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, GAVAUDAN Philippe, NOUGUIER Daniel
Absents excusés : VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl, PARRAUD Patricia, REDENTI Sandrine
Pouvoirs : GRANGIER Charles à GREGOIRE Sylvie, REDENTI Sandrine à PARRAUD Patricia
Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

(Approbation du Compte rendu de la séance du 05 février 2019 différé)

Demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 Aménagement du centre ancien / création de places de stationnement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) issue de la loi de finances pour 2011 a pour objet de financer la réalisation d'investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

A ce titre, Madame le Maire propose de solliciter la DETR 2019 pour l'aménagement du centre ancien avec création de places de stationnement : prolongement de la place Grangier / rue des écoles / avenue du Couleton

Selon l'avant-projet sommaire, le coût des aménagements et équipements est estimé à 89 755 € ht.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 à hauteur de 35 % de la dépense subventionnable.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Dans l'attente d'instructions gouvernementales, les collectivités sont invitées à transmettre les projets susceptibles d'être éligibles à cette dotation. Renseignements pris, il s'agit prioritairement de projets intercommunaux qui répondent à de grandes thématiques soumis à la décision du Préfet de Région. La commune renonce donc à se positionner.

Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'aide financière du Département à destination des communes de moins de 5 000 habitants au travers du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019.

Une dotation de 129 000 € (dont 10% réservé au dispositif départemental « Patrimoine en Vaucluse ») est accordée pour la période triennale.

Pour en bénéficier, Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter l'aide départementale précitée sur l'opération « Maison Gal » qui consiste à créer 5 logements locatifs et des locaux annexes à la Mairie dont un local à usage d'archives municipales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme l'approbation de l'opération « Maison Gal » dont l'Avant-Projet-Détaillé avait été présenté à la séance du 04 octobre 2018,
- sollicite l'ensemble de l'aide du Département accordée dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 sur l'opération « Maison Gal » en précisant que le dispositif départemental « Patrimoine en Vaucluse » sera mobilisé sur le local à usage d'archives municipales.

Aide à la voirie communale du Département – Programme 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande d'aide au Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du programme d'aide à la voirie communale afin de pouvoir réaliser le programme de travaux 2019.

Ce programme de travaux consiste à :

- Reprise de la voirie communale dégradée avec création de places de stationnement et aménagement des accotements : avenue du Couleton - rue des écoles - place Grangier

Madame le Maire rappelle que la fréquentation de ces voies communales ne cesse d'augmenter, leur aménagement est devenu indispensable pour assurer la sécurité des usagers.

L'estimation globale de l'opération s'élève à 89 755 € ht, cette opération ne pourra être réalisée sans l'aide départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide maximale du Département de Vaucluse dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie communale 2019.

Aide du Département – Produit des amendes de police 2019

Madame le Maire propose de différer cette demande à la prochaine séance, s'agissant d'aménagements sécuritaires il convient de recenser les besoins prioritaires.

Délégation de compétence pour la délivrance d'une déclaration préalable de division parcellaire – Maire intéressé

En application de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision »,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GREGOIRE, époux de Madame le Maire, a déposé une demande de déclaration préalable de division parcellaire référencée DP 084 095 19 S0004, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Christiane AGUITTON à cet effet ;

Mme le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte du dépôt par M. Jean-Louis GREGOIRE d'une demande de déclaration préalable de division parcellaire référencée DP 084 095 19 S0004 ;
- désigne Madame Christiane AGUITTON en application de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Adhésion à l'Entente intercommunale pour la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine antique du Sud Luberon

Madame le Maire présente l'Entente intercommunale créée en 2016 entre Villelaure et Lauris pour la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine antique, les Maires de Villelaure et de Lauris, fondateurs de l'entente sont respectivement Président et Vice-Président de l'entente.

Chaque commune adhérente désigne 3 membres titulaires et un suppléant afin de définir les programmes et suivre les actions validées par les conseils municipaux.

Au sein de l'entente, un comité scientifique intervient pour contribuer à l'établissement des orientations d'études et d'actions concernées par l'entente et aider à leur évaluation.

D'autres communes du Sud Luberon ont été invitées à se porter candidates, une réunion d'information a récemment réuni les membres de conseils municipaux intéressés.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer pour rejoindre cette entente intercommunale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'entente intercommunale pour la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine antique du Sud Luberon, désigne comme membres titulaires pour la commune de Puyvert : Sylvie GREGOIRE, Christiane AGUITTON, Elisabeth SAUZE - Membre suppléant : Christiane PERRIN

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Renonciation au droit de préemption urbain pour les propriétés

- Misracki
- Sté Esquirou
- Blouvac (classé sans suite)

Désignation du cabinet CGCB pour la défense des intérêts de la commune suite à requête en annulation et requête en référé des époux Gaudemard - Blouvac - Quesada

Mise en place du défibrillateur

Le défibrillateur entièrement automatique est installé depuis le mardi 12 mars à la salle Mistral, à l'extérieur - sous le porche d'entrée (sous surveillance vidéo).

Cet appareil est à la disposition de toute la population pour une utilisation au domicile en cas de besoin, il est équipé d'électrodes adultes et pédiatriques.

Il est précisé que la pratique du massage cardiaque est indispensable, des sessions de formation sont nécessaires (formation aux premiers secours sur 2 demi-journée), toute personne intéressée est invitée à se faire connaître en Mairie pour l'organisation d'une session sur Puyvert.

Inscription sur les listes électorales

Date limite d'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes (26 mai) :

Une permanence sera assurée par Mme Yolande PRIMO le SAMEDI 30 MARS de 10h à 12h à la mairie.

Informations diverses :

de Christiane Aguitton, Correspondant Défense : à la demande des autorités militaires, les jeunes recensés (à l'âge de 16 ans) seront invités à une réunion d'information par groupe de 5 à 6 dans le but d'apporter des explications sur le service universel, sur la citoyenneté, le but du recensement.

La boîte à livres sera installée place Jean Moulin courant avril, le principe étant l'échange d'ouvrages (on prend 1 livre / on en laisse 1)

La séance est levée à 19h05

A Puyvert, le 19 mars 2019

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT